



## Accident du travail / merci de vos réponses

Par **Penin Geraldine**, le **21/06/2017** à **02:26**

Bonsoir

Je travaille dans la fonction publique territoriale. J'ai eu un accident de service en novembre 2016. J'ai repris début juin. Je suis régisseur suppléant. Le 15 juin 2017, ma chef m'a dit qu'elle avait fait un choix. Du fait de mon accident de travail je ne pouvais plus être régisseur suppléant mais régisseur mandataire. Je lui ai posé la question si cela changeait quelque chose au niveau du travail. Elle m'a dit non. J'ai donc fait confiance et j'ai signé.

Le week-end j'ai regardé des documents et je me suis rendue compte qu'il y avait quelque chose qui changeait : modification de mon régime indemnitaire. Prime de responsabilité enlevée.

J'ai donc envoyé un mail. J'ai écrit sur le mail ce qu'elle m'avait dit oralement. Aujourd'hui elle m'a traité de menteuse et que c'était sa parole contre la mienne. Elle n'a jamais parlé de mon arrêt de travail. Elle a préféré choisir la personne qui était plus présente. Cette personne n'a pas fait de formation contrairement à moi. Que puis faire ?

Par **P.M.**, le **21/06/2017** à **08:38**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Il faudrait pouvoir prouver qu'il y a discrimination...